



## ERREUR SUR DATE DE PROCES VERBAL controle d'ALCOOLEMIE

Par **pmcapnil**, le **02/01/2012** à **19:36**

Bonjour, en rédigeant son procès verbal pour une infraction commise le 01 janvier 2012, le gendarme a noté qu'il s'agissait d'un retour de réveillon du 31/12/2012, cette erreur peut-elle être utilisée et considérée comme un vice de forme ? le procès verbal a été envoyé en préfecture, l'intervention d'un avocat est elle possible ? l'infraction relève un taux d'alcoolémie de 0.45 gr.aucune autre infraction par le passé. Merci pour vos réponses et conseils éventuels.

Par **razor2**, le **03/01/2012** à **16:29**

Bonjour, une telle erreur ne vous permettra pas de contester avec un quelconque espoir de succès la procédure et le PV.  
Cordialement,

Par **pmcapnil**, le **03/01/2012** à **16:31**

Bonjour, dommage et merci pour votre réponse.